Genre du véhicule Voit. de livraison	Marque HANOMAG—HENSCHEL	F 35 benz fourgon sans fend empatt. 2400 mm			
MOYENS D'IDENTIFICATION "F 35" de chaque côté sur portes et sur plaquette du constructeur. à droite, vers le marchepied "604 2" préfixe au No du châssis					
Numéro du chassis frappé A droite à l'AV latéralement sur longeron Signe d'identification du moteur frappé "18V/648E" à droite, latéralement sur bloc-moteur, sur plaquette Constructeur HANOMAG-HENSCHEL GmbH, Hannover (D) Importateur: MERFAG AG, Aesch					
CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraîmement avant Direction gauche ou droite Assistance — Frein de service hydr.2-circ.exp.int., assistance par dépre Frein auxiliaire méc.exp.interne [régulat.sel.charge s.ro Frein stationnt. sur roues AV Frein pr. rem. — Transmission méc.toute synchronisée Nombre vit. Blocage differ. Crochet rem. Vitesse max. 10 CARROSSERIE Forme fourgon sans fenêtre Nombre portes 4			Position avant Nombre cyl. 4 Alésage 80,26 Course 88,9 Cylindr. 1798 cm³ CV-Impot 9,15		
Nombre de places : Total 3 ; AV 3*); milieu; AR; Places debout			Amortissement bruit 1 pot 495x0 150 ou 480x0 150		
DIMENSIONS Voice	/(//	Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essi	Avent Milieu Arrière TOTAL 960 555 1515 **)		

Feux de croisement CR (E) Feux de croisement CR (E)	Avertisseur optique Oui	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION Genre du véhicule Voiture de livraison Marque & type HANOMAG-HENSCHEL F 35		
Feux de gabarit Avertisseur HELLA 001 779 Essuie-glace électriques (2-v Feux arrières R - S1 (E) Feux stop R - S1 (E) Eclair.plaque contr. 3/au centre Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. direction clign. disposition Av-lat.: 4 (E) latér.	Niv. sonore 94 (dB/A it.) Lave-glace Oui	Homologation n° CH 3384 02		
Avert. clign. oui Lampes de travail — Mesure du monoxyde de carbone: selon CEE 15 Déparasitage : selon CEE 10				
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = Prototype *) <u>Décision de la commission</u> : siège central et disposition d'origine du levier c.v. admis **) Lorsque la hauteur intérieure est de 1800 mm, le poids à vide augmente de 20 kg				

**) Lorsque la hauteur intérieure est de 1800 mm, le poids à vide augmente de 20 kg

\$ Clignoteurs avant avec signe de fonction 4 (E) admis selon disposition II OCE

Dispositif de protection selon art. 23, al. 2 OCE, exigé

Lieu et date de l'expertise Hannover, 12.3.73 . La commission d'expertise